

Doc. 10847

9 mars 2006

Problèmes environnementaux dans la région de la Mer Noire

Proposition de résolution

présentée par M. Açikgöz et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La mer Noire, d'une superficie totale équivalant au tiers de celle de l'Europe continentale, est l'un des plus vastes bassins hydrologiques semi-fermés au monde. Elle est située entre l'Europe du sud-est et l'Anatolie et bordée de six Etats membres du Conseil de l'Europe, à savoir, la Bulgarie, la Géorgie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine.

La mer Noire dont l'écosystème fut jadis riche et varié est aujourd'hui l'une des mers les plus polluées du monde.

Son environnement s'est détérioré au cours des trente dernières années du point de vue de sa biodiversité, de ses habitats, de son intérêt récréatif et de la qualité de l'eau. Ses ressources halieutiques ont été pillées; elle est devenue un site de déversement de déchets.

L'un des principaux éléments contribuant à cette dégradation de l'environnement est l'apport fluvial que la mer Noire reçoit de son vaste territoire de captation dont la majorité provient des dix-sept pays alentour et de grands fleuves comme le Danube, le Dniepr et le Don.

La protection et la réhabilitation de l'environnement de la mer Noire revêtent de l'importance non seulement pour les Etats côtiers, mais pour tous les pays de la région.

Si l'on veut venir à bout du problème, il faut s'atteler à la tâche conjointement.

Il faut, par conséquent:

Premièrement, établir un diagnostic approfondi avant de prendre les mesures de précautions requises.

Deuxièmement, tenir un débat approfondi sur les précautions à prendre afin de trouver les solutions les plus appropriées et les plus pratiques, acceptables pour toutes les parties concernées.

Troisièmement, soutenir et harmoniser les travaux des organes concernés, comme la Commission de la protection de la mer Noire contre la pollution et les activités d'autres institutions internationales.

Quatrièmement, établir un mécanisme de coopération intensive entre les autorités gouvernementales des états concernés.

Cinquièmement, envisager d'élaborer une nouvelle convention régionale pour un système plus efficace de protection de l'environnement de la région de la mer Noire.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doit mettre l'accent sur les problèmes environnementaux de la mer Noire, proposer des mesures concrètes et juridiques et formuler des recommandations appropriées pour appeler l'attention de l'opinion publique sur cette question essentielle.

Signé¹:

AÇIKGÖZ, Ruhi, Turquie, GDE
FERNÁNDEZ AGUILAR, Adolfo, Espagne, PPE/DC
FLYNN, Paul, Royaume-Uni, SOC
GUBERT, Renzo, Italie, PPE/DC
HUSKOWSKI, Stanislaw, Pologne, NI
JAZŁOWIECKA, Danuta, Pologne, PPE/DC
KUŽVART, Miloš, République tchèque, SOC
MANIURA, Edward, Pologne, PPE/DC
O'HARA, Edward, Royaume-Uni, SOC
PLATVOET, Leo, Pays-Bas, GUE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe